

André Soubeyran

Soucieux d'assurer la conservation des monuments historiques, de leur faire traverser les siècles comme témoins d'art ou de civilisation, l'ICOMOS, par son Comité International Spécialisé pour la conservation des structures et des constructions en bois, se réunit cette année à Troyes. Le bois est en effet très représenté dans nombre de monuments anciens : il est présent dans la constitution des charpentes, dans les lambris, dans le mobilier, etc... Façonné, travaillé, ouvragé, le matériau bois d'origine semble avoir présenté des caractéristiques particulières de valeur qui l'ont fait retenir par les maîtres artisans pour créer les chefs d'oeuvre que nous admirons encore de nos jours. Or ces bois sont issus de forêts qui étaient apparemment très différentes de celles d'aujourd'hui et votre préoccupation est de savoir si ces forêts, qui continuent d'évoluer, resteront aptes à fournir ces matériaux de choix qui ont inspiré dans leur création artisans, architectes et artistes du passé.

La forêt française

La superficie forestière en France est passée de 7,6 M ha au début du XIXème siècle - période où elle a été la plus réduite - à 9,8 M ha en 1900 pour être de 14 M ha de nos jours.

La reconquête au cours du siècle dernier s'est faite par des efforts de reboisement considérables : à l'initiative directe de l'Etat en montagne pour lutter contre l'érosion et la torrencialité (350.000 ha de terrains érodés ont été acquis et reboisés) ou sous son impulsion dans un certain nombre de régions déhéritées, dans le but d'y créer des ressources nouvelles : Landes, Sologne, Champagne...

L'extension au cours du XXème siècle a résulté principalement de l'abandon progressif par l'agriculture de terres marginales. Une impulsion énergique au reboisement a néanmoins été donnée en 1946 dans un but économique avec la création du Fonds Forestier National (1,7 millions d'hectares reboisés).

La forêt française occupe ainsi aujourd'hui le quart du territoire métropolitain et représente près de la moitié de l'ensemble des forêts des neuf pays de la Communauté Economique Européenne :

- . 12% appartiennent à l'Etat ; ce sont les forêts domaniales ; elles jouissent d'un statut d'inaliénabilité ;
- . 18% sont propriété de Communes ; 10.300 Communes - le tiers des communes - ont une forêt ;
- . le reste (70% environ - 10 Millions d'hectares) appartient à des propriétaires particuliers et comprend aussi bien de grands domaines que de petites parcelles boisées disséminées dans des exploitations agricoles.

La surface moyenne des massifs est de plus de 1.000 ha pour les forêts domaniales, de 230 ha pour les forêts communales, d'à peine plus de 6 ha pour les forêts privées. Hors la forêt de l'Etat, constituée de grandes unités, le patrimoine forestier français est très morcelé. Il est aussi inégalement réparti sur le territoire, la forêt étant plus particulièrement présente dans les régions de l'Est, en montagne, en Aquitaine et dans le Sud-Est méditerranéen.

Considérée dans son ensemble, elle est constituée pour deux tiers de feuillus, pour un tiers de résineux. Ses grandes essences forestières sont : en ce qui concerne les feuillus : le chêne, le hêtre, le châtaignier, les essences précieuses disséminées merisier, frêne, grands érables, en ce qui concerne les résineux : le sapin et l'épicéa, le pin sylvestre, le pin maritime.

Cette forêt est hétérogène, non seulement en essences mais aussi en types de peuplements - on trouve aussi bien des taillis et des taillis-sous-futaies que de la futaie - ; sa valeur est en outre inégale : il n'y a pas de comparaison par exemple entre les forêts des Vosges et les forêts très dégradées du midi-méditerranéen.

L'utilisation de la forêt - les besoins

L'utilisation de la forêt a considérablement évolué dans le passé. Depuis très longtemps cultivée, la forêt l'était autrefois principalement pour procurer du bois de feu : il s'agissait de satisfaire les besoins indispensables des foyers domestiques et de fournir le combustible industriel nécessaire au fonctionnement des verreries, salines et fourneaux. La forêt était aussi lieu de pacage pour les bestiaux : ces droits d'usage ont été très importants pour les populations rurales, mais la forêt en a été profondément marquée : pour permettre sa régénération des cantons dit "défensables", c'est-à-dire assez résistants pour se défendre contre la dent du bétail, devaient être délimités pour être ouverts au parcours. Bien sûr, on récoltait également en forêt, en fonction des besoins, les bois utilisés pour la construction mais ils ne représentaient pas l'essentiel des volumes alors extraits des forêts.

Aujourd'hui, la forêt doit satisfaire des besoins croissants en bois d'oeuvre et en matière première pour les industries lourdes des panneaux et de la pâte à papier. Par ailleurs, l'évolution des conditions de vie conduit les Français à rechercher un environnement naturel de qualité ; le besoin vital des citadins de contacts avec la nature donne de plus en plus aux forêts des régions fortement urbanisées une valeur nouvelle et importante d'espace vert. La forêt est de plus en montagne un élément naturel de conservation des sols et des ressources en eau : elle protège contre les érosions, les crues, les avalanches et elle tient donc une place importante dans l'aménagement des régions montagneuses.

Pour répondre aux besoins modernes de la société la forêt doit ainsi remplir trois fonctions :

- . une fonction de protection du milieu (rôle physique et biologique)
- . une fonction d'accueil du public (rôle social)
- . une fonction de production de bois (rôle économique)

Chacune de ces fonctions est aussi nécessaire que les deux autres. Il s'agit donc de conduire la forêt de telle sorte que ces besoins si différents se trouvent cependant satisfaits au mieux. En fait une gestion forestière à la fois prudente et rationnelle au niveau de chaque massif permet d'y parvenir, l'objectif de production restant aussi essentiel pour les régions et pour le pays tout entier que par le passé.

La récolte de bois était de 23,5 millions de m³ au début du siècle. Elle est de l'ordre de 30 millions de m³ aujourd'hui se répartissant en 2/3 de bois d'oeuvre et 1/3 de bois d'industrie ; le bois de feu ne représente plus qu'un peu d'autoconsommation : 1 à 2 millions de m³.

Cette récolte est inférieure à la capacité biologique de production de la forêt comme l'ont fait ressortir les résultats de l'Inventaire Forestier National.

Elle est aussi inférieure aux besoins : malgré une production régulièrement accrue au cours des dernières années, nous importons pour 1,3 milliards de francs de sciages de conifères et nous importons pour plus de 1,5 milliards de francs de grumes et sciages de bois tropicaux.

La balance commerciale "bois et produits dérivés" (les produits dérivés sont les pâtes, papiers, cartons, l'ameublement et les panneaux) a accusé un déficit de 6 milliards de francs en 1977. Après le déficit pétrolier, ce chiffre est le plus important de la balance commerciale.

Le problème de l'approvisionnement en bois pour satisfaire des besoins industriels et une consommation allant fortement croissants, se trouve donc posé.

Le pari en faveur de la forêt

L'analyse fait ressortir que la part majoritaire du déficit "bois-produits dérivés" n'est pas imputable pour l'essentiel à la production forestière mais aux secteurs industriels de transformation (meubles, pâtes et papiers). L'effort doit donc porter de toute évidence sur la recherche de l'amélioration de l'outil industriel.

Mais le bois, c'est une ressource naturelle, et elle est renouvelable. Ses emplois sont excessivement variés et ils peuvent se développer dans l'avenir: carbochimie, énergie de récupération, ... toutes les analyses prospectives à l'échelle mondiale annoncent l'accroissement des besoins en bois ; les études conduites par la FAO confirment qu'en dépit du ralentissement prévu de la croissance économique et démographique la consommation européenne de bois continuera de croître d'ici l'an 2000 et au-delà.

La France possède une superficie forestière importante. Dès lors ne doit-elle pas miser sur la forêt?

Des études approfondies ont été conduites en cette matière au cours des trois dernières années. Elles ont montré qu'il est possible d'assurer dans les conditions les meilleures l'objectif de production de bois que l'on est en droit de rechercher, s'agissant d'une ressource nationale ; qu'il est possible par une sylviculture en même temps plus intensive et respectueuse du milieu, de répondre au souci de rendre exploitées 30% des forêts françaises actuellement peu ou pas exploitées et de réduire la charge de la balance des paiements en produits de l'exploitation forestière, de scierie et des industries du bois et des pâtes à papier" (Rapport déposé par M. Bertrand de Jouvenel en décembre 1977).

Le gouvernement vient ainsi d'arrêter un certain nombre d'orientations, déterminantes pour l'avenir de la forêt française :

- . renforcement des solidarités interprofessionnelles entre tous les maillons de la "filière bois" : de la forêt au produit fini,
- . meilleure valorisation de l'ensemble des produits forestiers,
- . confirmation de la primauté du bois d'oeuvre (grumes et sciages) sur le bois d'industrie.

C'est ce troisième point qui entre très directement dans le champ de vos réflexions : il traduit le choix fait en faveur d'une sylviculture de qualité orientée vers des productions à valeur ajoutée élevée et incorporant de la main-d'oeuvre.

L'objectif prioritaire assigné à la sylviculture française était et doit ainsi demeurer la production de bois d'oeuvre.

Le bois, il faut le rappeler, est susceptible de deux grandes utilisations :

- . matériau, il est utilisé comme "bois d'oeuvre" par exemple dans la construction, la menuiserie, l'ameublement qui mettent à profit ses qualités technologiques dont l'élaboration naturelle - c'est l'arbre qui l'élabore - correspond à l'accumulation d'une énergie gratuite et importante,

- . matière première, il est utilisé comme "bois d'industrie", notamment sous forme de bois de trituration pour la fabrication de papiers et cartons,

- . matière première, il peut également être utilisé pour la production d'énergie et demain peut-être, pour la fabrication de produits chimiques qui mettront à profit les propriétés de ses composants.

Les besoins en bois d'oeuvre sont importants et se développent notamment dans les domaines de la construction où les maisons individuelles (dont les mises en chantier représentent désormais la moitié des constructions de logements) intègrent sensiblement plus de bois que les logements collectifs; les besoins se développent aussi dans le domaine de l'ameublement.

La France importe traditionnellement du bois d'oeuvre - je l'ai dit - et exporte malheureusement une partie de ses bois feuillus (780.000 tonnes de feuillus de qualité). Son climat et ses sols sont favorables à la production de bois d'oeuvre de qualité : elle doit donc s'efforcer de développer cette production.

Quant aux besoins en bois d'industrie, ils sont également très grands : des modes de culture (taillis) ou d'exploitation (façonnage de rondins) ont autrefois été pratiqués notamment pour satisfaire les besoins énergétiques (bois de feu). Mais ces modes de culture, qui ont marqué et asservi des millions d'hectares de forêt, sont beaucoup moins productifs en volume et en valeur que le traitement en futaie et la récolte de bois en rondin est beaucoup plus onéreuse que la récolte de bois d'oeuvre, cependant que les possibilités offertes par la technique moderne permettent désormais de récupérer, stocker et utiliser dans l'industrie des sous-produits du traitement des bois d'oeuvre à des coûts réduits.

L'approvisionnement des industries en matière première bois doit donc se réorienter vers les déchets : le rendement matière n'est-il pas de 50% entre l'arbre et l'avivé, qui n'est lui-même que la première étape vers le produit fini.

Actuellement près de 30% de l'approvisionnement de nos usines proviennent de sous-produits. Dans l'avenir, l'industrie devra s'appuyer sur les futaies de production de bois d'oeuvre comme c'est déjà le cas en Amérique du Nord et en Scandinavie. Il faut que la conversion des taillis et taillis-sous-futaies en futaie, entreprise voici un siècle et demi sur le domaine de l'Etat et qui nous a donné nos futaies les plus réputées, gagne l'ensemble des surfaces qui en relèvent et particulièrement les 800.000 hectares de forêt communale encore à l'état de taillis-sous-futaies.

Il y a lieu de souligner à cette occasion que si autrefois les seuls bois de houppiers - les branches - représentaient entre le 1/4 et les 2/5 de la valeur des bois abattus, la production des bois d'industrie ne représente plus de nos jours que 5% de la valeur des produits forestiers alors que la production de bois d'oeuvre en représente les 95%.

L'objectif prioritaire va donc consister à augmenter la production de bois d'oeuvre, à utiliser les résidus de délignage pour la pâte à papier ou les panneaux de particules et à mieux valoriser le bois de la forêt française devant la tendance des acheteurs nationaux à se tourner vers les produits d'importation.

En matière forestière que traduira cette orientation?
Je donnerai l'exemple des forêts gérées par l'Office National des Forêts.

L'exemple des forêts soumises au régime forestier

L'Office est un établissement public mis en place le 1er janvier 1966 pour gérer les forêts publiques : 1.700.000 hectares de forêts de l'Etat et 2.450.000 hectares de forêts communales, prenant ainsi le relais de l'Administration des Eaux et Forêts. Ces forêts sont assujetties à la tutelle directe des pouvoirs publics, le "régime forestier", dans un but de conservation et de mise en valeur.

Les directives de politique forestière fixent l'orientation de leur gestion et prescrivent la recherche de la production maximale, en quantité mais surtout en qualité, la mieux adaptée aux potentialités de chaque station.

Il s'agit tout d'abord du choix des essences qui doit se porter sur celles qui croissent le mieux, seules ou en mélange, compte-rendu des données écologiques. De façon très schématique, la forêt française a une vocation à dominante feuillue en plaine et dans la région méditerranéenne, à dominante résineuse en montagne et sur le littoral Atlantique. Cette vocation a souvent été infléchie par des traitements antérieurs. Les forêts gérées par l'Office sont actuellement boisées à 64% en essences feuillues et à 36% en essences résineuses. Ces chiffres sont très voisins de la moyenne nationale. Il est prévu dans les aménagements programmés - l'aménagement d'une forêt est un document analytique très complet qui fixe les objectifs et détermine les moyens pour les atteindre (coupes, travaux) - d'arriver à terme à 51% de peuplements à dominante feuillue et à 49% à dominante résineuse.

L'orientation de la production vers le bois d'oeuvre trouve en forêt publique sa pleine résonance. L'Etat et les Collectivités publiques sont en effet les mieux à même de consentir les investissements à très long terme nécessaires pour obtenir les bois de haute qualité, qui ont beaucoup de valeur et qui sont indispensables au développement de nos industries d'aval.

La récolte annuelle moyenne dans les forêts soumises au régime forestier a été de 10.320.000 m³ au cours des années 1966-1976. Ce chiffre traduit une augmentation en volume par rapport aux précédentes décennies d'en moyenne 0,3% par an. Cette progression globale, peut paraître faible mais les investissements forestiers ne portent leurs fruits qu'à très long terme.

Il faut surtout ne pas arrêter l'analyse au seul volume total : la nature et la qualité des produits récoltés se sont dans le même temps profondément modifiées dans le sens d'une amélioration et d'un accroissement de valeur de la production : en 1908, la récolte des forêts soumises de l'époque était de 7.500.000 m³ ne comportant que 30% de bois d'oeuvre, aujourd'hui la récolte dans ces forêts s'élève à 10.300.000 m³ et comporte 60% de bois d'oeuvre dont le prix ne peut en aucune manière se comparer à celui du bois d'industrie.

Cette évolution favorable résulte certes des progrès des technologies d'emploi du bois mais aussi et surtout de la lente et patiente transformation des peuplements. C'est en effet l'état de ceux-ci qui commande l'importance et la nature de la récolte. C'est cette transformation qu'il faut poursuivre et

achever dans l'ensemble des forêts qui la justifie.

Une étude précise a permis de répartir les forêts gérées par l'Office en quatre grands types, en fonction de leur état actuel et de l'évolution recherchée à long terme pour les amener à leur productivité optimale, compte-tenu des diverses contraintes qui peuvent peser sur elles et notamment des autres fonctions de la forêt : protection et fonction sociale. Ces types sont :

- les futaies feuillues dans lesquelles la récolte se situe entre 5,2 et 5,3 m³/ha/an,
- les futaies résineuses où elle est de 3,6 m³/ha/an,
- les taillis-sous-futaies à convertir en feuillus où la récolte est de 2 m³/ha/an,
- les taillis-sous-futaies à transformer en résineux où elle est de 1 m³/ha/an.

Ceci fait apparaître que l'accroissement de la production est à attendre essentiellement de la conversion en futaie des taillis sous futaie : en forêt communale la récolte provient pour 74% des 45% de la superficie totale qui sont traités en futaie.

Il ne faut pas sous-estimer l'effort à accomplir : les travaux sylvicoles de conversion (dégagements, plantations, nettoiemnts, éclaircissements) sont sans commune mesure avec ceux de la futaie en équilibre, et a fortiori ceux des taillis-sous-futaie. Mais si cet effort est réalisé alors, dans une estimation prudente de ce que pourraient être les récoltes futures dans les deux grands groupes de forêts de production (5,5 m³/ha/an en futaie feuillue, 5m³/ha/an en futaie résineuse) l'accroissement de la récolte sera de 46% en forêt domaniale et de 80% en forêt communale.

De 2,3 m³ en 1908, la production de bois d'oeuvre des forêts soumises atteint 6 m³ aujourd'hui, elle devrait croître régulièrement jusqu'à 13,6 m³ à l'horizon du milieu du siècle prochain - 75% de la production totale future.

Tel est l'exemple que fournit la forêt soumise.
La forêt particulière doit prendre la même voie, si toutefois les productions seront sans doute recherchées à des échéances moins lointaines.

Mais nous devons nous souvenir que notre matériau le plus prestigieux - les chênes de qualité tranchage - produit spécifique de l'école de sylviculture française, est la récolte de sujets mis en terre avant la Révolution de 1789 et patiemment éduqués par des générations d'hommes.

En matière forestière, c'est encore largement au prix du temps que s'élaborent les produits de plus haute valeur.

SUMMARY

THE FRENCH FOREST AND ITS FUTURE

The surface of the French forest has extended, thanks to the efforts of re-tilbering and to the abandonment of marginal lands by agriculture. The forest is covering a quarter of the French territory, 12 per cent of which belong to the state, 18 per cent are owned by local authorities and 70% by private landlords.

The utilization of the forest has evaluated since the past: the forest used to provide wood for both domestical and industrial needs. Furthermore, the forest was also a pasture land for animals and a material for building. Nowadays, the forest has three functions such as:

- the physical and biological function of protecting the environment
- the social function of leisure places
- the economic function of producing wood

The production of wood as national resource has to be ensured. Therefore, the government has taken a few important measures for the future of the French forest:

- re-inforcement of interprofessional solidarity : from the forest to the finished product
- better valorization of the forest products as a whole
- confirmation of the priority to timber on industrial wood.

Wood can be used in two ways :

- as material in building
- as raw material for industrial need.

France traditionally imports timber since its climate and soils are favourable to the production of wood as material. As far as need in industrial wood is concerned, it is cheaper to use finished products from timber. The main objective will consist of increasing the production of timber.

The Office National des Forêts is a state organism created to run forests owned by the state and the local authorities with a view to conserve and enhance them. Thanks to long-term investments granted by the state and local authorities, it is possible for the Office to orientate the production of high quality wood, necessary for the industrial development.